



Albert Mallet: «Le développement durable représente une opportunité extraordinaire pour les pays émergents de dynamiser leur économie en devenant leaders sur de nouveaux marchés en pleine croissance»

Albert Mallet est vice-président exécutif de la Fondation Alliances et co-organisateur de la «Global Conference-Rabat Round». C'est lui qui a importé le modèle de la Global Conference pour en faire la première déclinaison internationale au Maroc. Pour lui, l'objectif de cette rencontre est de dégager des tendances majeures pour le développement durable et d'identifier des innovations qui permettront de révolutionner nos modèles économiques et nos sociétés.

- L'Economiste: Le rendez-vous de Rabat est la première déclinaison internationale de la Global Conference. Quel message voudriez-vous véhiculer à travers cela?

- Albert Mallet: La Global Conference de Rabat est en effet la première déclinaison internationale de la Global Conference, organisée chaque année depuis 2006 par «les Ateliers de la Terre». Ainsi, nous avons pu constater lors des précédentes éditions que des bonnes pratiques et des initiatives innovantes existent partout. C'est le message que nous voulons véhiculer en organisant cette première édition internationale de la Global Conference à Rabat.

Le Maroc a adopté une politique ambitieuse en matière de développement durable et de nombreux projets prometteurs sont en train d'y voir le jour.

Nous les mettrons en lumière dans nos échanges. De plus, et c'est une raison majeure de notre action, la population marocaine est de plus en plus sensible à ces enjeux transversaux et nous avons ressenti une vraie demande d'information, de connaissance et de débat autour des thématiques liées au développement durable.

- Les pays émergents considèrent le développement durable comme une contrainte à leur croissance. Est-ce une thèse qui se tient?

- Certains pays émergents perçoivent en effet le développement durable comme une contrainte à leur croissance, car le développement durable impose une transformation des modèles industriels, économiques et sociaux traditionnels.

Mais celui-ci ne doit pas être perçu comme une contrainte à la croissance de ces pays. Le développement durable n'est pas l'ennemi de la croissance.

Au contraire, il doit être considéré comme une chance pour ces pays de tendre vers une croissance plus raisonnée, plus durable, plus respectueuse de l'homme et de l'environnement.

Si le développement durable doit permettre aux pays émergents de ne pas reproduire les erreurs commises par les pays industrialisés par le passé, il représente surtout une opportunité extraordinaire pour dynamiser leur économie. A ce titre, l'économie verte, en tant que source d'innovation et d'emplois, représente, à mon sens, une opportunité historique d'aller vers une croissance saine et durable.

- Dans quelles priorités doivent s'inscrire les pays en développement, et le Maroc plus particulièrement?

- Les pays en développement doivent adopter le développement durable comme une priorité de leur action pour profiter des nouvelles opportunités offertes par la croissance verte. Ils doivent miser sur l'investissement, la recherche et l'innovation pour pouvoir être au centre des révolutions technologiques en cours.



Le Maroc doit pour sa part se focaliser sur ses nombreux atouts (les énergies renouvelables et le solaire notamment) et son fort potentiel de développement pour devenir un acteur majeur du développement durable à l'échelle internationale. Mais il devra aussi veiller à renforcer son attractivité pour les investisseurs étrangers et son système éducatif.

Cela nécessite la mise en place d'une réelle pédagogie instaurée dès l'école primaire, qui forgera l'esprit des enfants à la compréhension et la gestion de la rareté (eau, électricité).

Comme pour tout ce qui concerne le social, le développement durable doit recevoir le même niveau d'investissement.

- Que peut changer à long terme le programme solaire marocain lorsqu'il sera totalement opérationnel?
- Ce programme lui permettra de renforcer considérablement son indépendance énergétique et de garantir un approvisionnement durable en énergie propre à la population.

Il devrait par ailleurs réduire de façon importante ses émissions de gaz à effet de serre et ainsi contribuer plus fortement à la lutte contre le changement climatique. Le Maroc pourra aussi envisager de devenir exportateur d'énergie verte vers d'autres pays. Plus largement, il permettra au Maroc de prendre une place de leader des énergies nouvelles au sein des pays émergents et sur le continent africain.

Que pensez-vous du principe pollueur- payeur?

- Le principe pollueur- payeur, qui a été adopté par les pays de l'OCDE en 1972, représente aujourd'hui l'un des grands piliers du droit de l'environnement dans les pays développés.

S'il s'est avéré essentiel à la prise de conscience et à l'essor du droit de l'environnement, ce principe est aussi marqué par certaines limites, puisqu'il a parfois été utilisé comme un droit à polluer. S'il ne faut pas renier ce principe, je pense qu'il faut désormais aller plus loin et s'engager durablement sur la voie de l'innovation.

Propos recueillis par Ayoub NAÏM L'Economiste

44 décharges à créer d'ici 2015

Global Conference-Rabat Round

132 dépôts sauvages à réhabiliter sur trois ans

Difficile de mobiliser les 37 milliards de DH

La mise en œuvre du programme national à la traîne



Les 12 premières décharges contrôlées, réalisées dans le cadre du Programme national des déchets ménagers et assimilés, ont permis de traiter plus de 1,5 million de tonnes de déchets par an, soit 31% de l'ensemble des déchets ménagers produits annuellement. Ce taux devrait passer à 66% avec la mise en service de 6 autres décharges prévues.

Grandes ambitions, mais toujours de grands freins. Dans le domaine de la collecte des déchets ménagers, à travers des projets dits innovants, le Maroc veut atteindre un taux de collecte de 90% en 2015 et de 100% en 2020. Pour cela, il faudra achever les actions entreprises et entamer rapidement les chantiers prévus et qui traînent encore. C'est en tout cas ce que préconisent bon nombre d'ONG écologistes. Un atelier, organisé tout récemment par le ministère de l'Intérieur en collaboration avec l'Association marocaine des experts en gestion des déchets et en environnement, a fait ressortir la problématique des décharges et leur gestion qui relève de la compétence des communes (Charte communale, Dahir n° 1-08-153 du 18 février 2009).

L'élimination des déchets passe, toujours et en grande partie, par leur déversement sauvage dans des anciennes carrières ou sur le bord des talus. Ce qui entraîne des conséquences désastreuses sur l'environnement (écosystèmes, atmosphère, eaux de surface et souterraines, environnement planétaire...), la salubrité publique (épidémies, intoxications...) et l'économie du pays. En effet, le coût annuel de la dégradation de l'environnement qui en découle serait, selon une évaluation du Secrétariat d'État à l'eau et à l'environnement, de plus de 1,7 milliard de DH, soit 0,5% du PIB national. Pourtant, le Maroc dispose d'un ambitieux programme visant l'amélioration de la gouvernance du secteur des déchets ménagers et la prise en compte des dimensions environnementales et sociales. Elaboré par le Secrétariat d'État chargé de l'eau et de l'environnement et le ministère de l'Intérieur avec l'appui de la Banque mondiale, le Programme national de gestion des déchets ménagers et assimilés (PNDM) est doté d'un budget de 37 milliards de DH. Plusieurs villes se sont vu accorder quelques moyens financiers pour réaliser de nouvelles décharges ou réhabiliter les anciennes. Toutefois, des obstacles d'ordre technique, organisationnel et financier surviennent sur le terrain, retardant ainsi la mise en œuvre du programme. Ce dernier prévoit la création de décharges contrôlées au profit de tous les centres urbains à l'horizon 2015. Par décharge contrôlée, l'on entend un site qui traite aussi les lixiviats et le biogaz produits.

Pour ce qui est de la collecte et du nettoyage, le PNDM vise l'amélioration du taux de collecte, en passant de 3,4 millions de tonnes de déchets collectées en 2006 à 6,6 millions de tonnes en 2021, et ce, en tenant compte de l'augmentation annuelle de la production des déchets. En 2006, cette production en milieu urbain avoisinait les 4,7 millions de tonnes par an, soit en moyenne 0,76 kg/hab/jour. Avec la croissance démographique, l'urbanisation rapide et l'évolution des modes de consommation, ce volume devrait facilement augmenter.

Selon les dernières statistiques, 12 décharges contrôlées ont pu être réalisées, 6 sont en cours de construction, et 12 autres devaient être lancées en 2011. Entre 2012 et 2015, le Maroc est appelé à créer 44 autres décharges contrôlées. Les 12 premiers sites livrés ont permis de traiter plus de 1,5 million de tonnes de déchets par an, soit 31% de l'ensemble des déchets ménagers produits annuellement. Ce taux devrait passer à 66% avec la mise en service de 6 autres décharges.

Le programme national ambitionne aussi de réhabiliter ou fermer toutes les décharges existantes en 2015. Pour l'heure, 22 sites ont été réhabilités et 40 devaient l'être en 2011. 132 décharges sauvages attendent d'être réhabilitées entre 2012 et 2015. Sur ce point, le PNDM vise la fermeture des décharges actuelles et l'implantation des dispositifs de dégazage et de drainage des lixiviats ainsi que les fossés d'évacuation des eaux de surface. Un plan de surveillance et de suivi devrait être élaboré afin de s'assurer, après fermeture des décharges, que les mesures de prévention sont effectivement mises en œuvre.

L'objectif est d'atténuer, voire supprimer les impacts néfastes sur l'environnement.



La filière de «tri- recyclage- valorisation» n'est pas en reste. Le programme national prévoit de l'organiser et de la développer à travers des actions pilotes de tri pour atteindre en 2015 un taux de 20% de recyclage et de récupération des déchets générés. Pour ce faire, les communes seront encouragées à favoriser l'installation des unités de tri des déchets suivant deux scénarios proposés.

-Le premier repose sur un investissement privé (jeunes promoteurs ou autres) qui développera le secteur en intégrant les récupérateurs actuels comme main-d'œuvre à revenu stable et en travaillant dans des conditions d'hygiène améliorées.

-Le 2e scénario suppose l'intervention d'une coopérative ou d'une ONG qui prendra en charge la gestion de l'unité en faveur de la commune avec une intégration satisfaisante des récupérateurs.

Et le financement ?

LE coût du Programme national de gestion des déchets ménagers et assimilés est estimé à 37 milliards de DH et porte sur tous les centres urbains. Toutes les villes sont concernées par ce programme, y compris celles ayant délégué leurs services de propreté à des opérateurs privés. En détail, il fallait mobiliser quelque 8,5 milliards de DH entre 2006 et 2011 (1re phase), 11,9 milliards de DH entre 2012 et 2015 (2e phase) et 16,6 milliards de DH entre 2016 et 2021(3e phase). Les collectivités locales devraient y contribuer à hauteur de 73%. Le budget de l'Etat et la coopération internationale (le tiers) devraient assurer, quant à eux, environ 12,9% du montant global. L'instauration d'une redevance d'enfouissement ainsi que d'autres taxes et redevances, prévues par le projet de loi 28-00, devraient financer environ 11,6 % du programme. Sans oublier l'intégration des projets de décharges contrôlées dans le mécanisme de développement propre (MDP) qui devrait apporter environ 2,7%.

SOURCE WEB Par Bouchra SABIB L'Economiste

Les nouveaux acteurs vont accélérer le changement

Entretien avec Eric Bazin, cofondateur des «Ateliers de la Terre» Global Conference-Rabat Round

Que c'est dur de lutter contre les égoïsmes nationaux

Sommet de Rio: Vingt ans après, peu de choses concrètes

Eric Bazin: «La société civile a une place de plus en plus incontournable dans les grandes orientations des Etats et dans l'élaboration des stratégies à long terme des entreprises»

Eric Bazin est cofondateur des «Ateliers de la terre, Forum international pour le développement durable». En l'espace de 5 ans, ce rendez-vous est devenu une référence sur l'agenda international dans le secteur.

- L'Economiste: L'ancrage du développement durable est-il possible sans un réel engagement des grandes puissances ?



- Eric Bazin: Un vrai changement est possible même s'il n'est pas entraîné par l'engagement concret des grandes puissances. On peut observer aujourd'hui l'émergence de nouveaux acteurs et leur montée en puissance. La société civile a une place de plus en plus incontournable dans les grandes orientations des Etats et dans l'élaboration des stratégies à long terme des entreprises. Nous avons pu l'observer à plusieurs reprises ces dernières années, non seulement à travers les révolutions arabes, mais aussi à travers le fait qu'elle a pu participer pour la première fois à l'élaboration du programme et, espérons-le, aux décisions finales du Sommet de la Terre Rio +20 au mois de juin prochain. Cependant, on ne peut nier que l'engagement des grandes puissances économiques donnerait un signal fort et permettrait peut-être un changement plus rapide.

Mais il est bien souvent impossible d'obtenir un consensus de la part des grandes puissances. On peut évoquer le rôle des Etats-Unis qui ont tout fait pour freiner la mise en place d'un système contraignant de réductions d'émissions de gaz à effet de serre. Ou encore la position de la Chine sur la taxe carbone des compagnies aériennes.

- L'institution de cette taxe en Europe n'est-elle pas symptomatique de la difficulté à trouver un consensus sur les questions liées à l'environnement?

- Oui, effectivement, il existe un combat permanent pour trouver un équilibre entre développement économique, respect de l'environnement et bien-être social. La polémique sur la taxe carbone est à ce titre révélatrice de la difficulté de trouver un consensus sur les solutions liées à l'environnement. Pour régler les problèmes environnementaux globaux, il faut apporter des réponses globales, même si celles-ci doivent être déclinées localement. Or, dans bien des cas, il est presque impossible de trouver des consensus à l'échelle internationale. Dans le cas de la taxe carbone des compagnies aériennes par exemple, l'Union européenne s'est retrouvée face au refus des dirigeants chinois de voir appliquer cette taxe aux compagnies chinoises.

Et ce n'est que l'un des exemples. Si l'on prend le cas de la lutte contre le réchauffement climatique, force est de constater que les négociations internationales organisées n'ont pas apporté les résultats attendus. Si la dernière Conférence des Parties qui a eu lieu à Durban a suscité quelques espoirs, un temps précieux a encore été perdu puisque aucun engagement contraignant ne sera adopté avant 2015.

- En quoi le développement durable peut-il constituer un avantage compétitif pour les industriels?

- Le développement durable peut en effet constituer un avantage compétitif pour les entreprises, dans la mesure où, à prix égal et qualité égale, les consommateurs ou les clients auront de plus en plus tendance à choisir le produit ou l'entreprise ayant le moins d'impact sur l'environnement. De nombreuses entreprises l'ont compris et misent désormais sur ces arguments pour obtenir de nouveaux marchés ou développer de nouveaux produits.

En outre, l'innovation engendrée par de réels investissements dans le domaine du développement durable permet à certaines entreprises de se positionner en tant que leaders sur de nouveaux marchés.

- Que reste-t-il des résolutions adoptées au Sommet de Rio qui avait fondé tant d'espoirs?

- Les décisions prises lors du dernier Sommet de la Terre à Rio en 1992 furent de réelles avancées en termes de responsabilisation des acteurs de la société à tous les niveaux. Malheureusement, elles n'ont pas été mises en œuvre à la hauteur de ce qu'on pouvait en attendre. Les différentes crises économiques et le manque de vision stratégique et à long terme des décideurs ont fortement ralenti l'application de ces décisions et peu nombreux ont été les décideurs qui ont honoré leurs engagements pris il y a 20 ans.

Un nouveau modèle de développement



Les pays du pourtour méditerranéen sont sujets à des implications environnementales majeures. La préservation des écosystèmes et de la biodiversité apparaît comme l'un des enjeux majeurs de la région. Tout comme la question de la préservation de la ressource en eau, de la lutte contre l'appauvrissement des sols et contre la désertification. En ce sens, ces pays, dont le Maroc, sont dans l'obligation de mettre en place des mesures pour assurer la protection et la préservation des écosystèmes. Selon Eric Bazin, l'enjeu majeur pour les pays du sud de la Méditerranée réside dans l'exploitation des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire et éolienne. Les pays du Maghreb, Maroc et Algérie en tête, disposent d'un formidable potentiel photovoltaïque, qui pourrait leur permettre de devenir leaders dans ce domaine à l'échelle du continent. «Au Maroc, ces projets peuvent changer durablement le modèle de développement de l'économie».

En effet, si le Maroc parvient à atteindre ses objectifs en matière d'énergie solaire, il gagnera énormément en termes d'indépendance énergétique et réduira considérablement sa consommation en énergie fossile». Le passage d'une économie du carbone à une économie «décarbonnée» se traduirait ainsi par de grandes mutations économiques et sociales, pouvant modifier à long terme le modèle de développement du pays.

Source : WEB Par Ayoub NAÏM L'Economiste